## Motion Stage de seconde

## Conseil d'administration lycée Voltaire du 30/11

## Présentée par les élus de la liste Snes-Sud, les élus de la FCPE

Le ministère de l'Education nationale a annoncé fin septembre des modifications profondes d'organisation du baccalauréat pour la session 2024. Cette réorganisation pose déjà en elle-même de nombreux problèmes.

Dans le même temps, pour maintenir l'illusion de lycées ouverts jusqu'en juillet, les élèves de Seconde se verront imposer un stage en entreprise sur les deux dernières semaines de juin.

A ce jour, les modalités de ce stage obligatoire, le suivi et l'encadrement, tout est inconnu. Tous les acteurs du monde éducatif soulignent l'impossibilité pratique d'envoyer 550 000 élèves en entreprise en même temps faute tout simplement de places.

Les stages en entreprises sont de plus générateurs de fortes inégalités entre les élèves. Entre les familles disposant d'un réseau et celles à l'écart du tissu économique, les enfants ne bénéficient pas d'un accès à des stages de même intérêt, ce qui va à l'encontre des valeurs républicaines de l'école publique.

De plus, en permettant de remplacer le stage en entreprise par le SNU, le gouvernement se rapproche toujours plus de l'obligation de ce dispositif que nous avons dénoncé dans une motion au CA du 9 novembre 2023.

Le texte présenté par le ministère lors du Conseil supérieur de l'éducation du 16 novembre a reçu un avis très largement défavorable (58 contre, 8 pour) sur les stages en entreprise en fin de Seconde.

Cette dérive qui fait de l'entreprise l'auxiliaire de l'éducation nationale dans l'offre de formation est particulièrement inquiétante. Nous demandons l'abandon des stages en entreprise.

Motion soutenue par les élus des personnels Atoss et ceux des élèves